

MERCREDIS SPORTS

Stages Multi activités du 5 Octobre 2011 au 13 Juin 2012

Sauf pendant les vacances scolaires

<p><i>MERCREDI Matin de 9H00 à 12H00</i></p> <p>Pour les 6 – 7 – 8 ans</p> <p>Réservés aux enfants nés en 2005/2004/2003</p>	<p><i>MERCREDI Après-Midi de 13H30 à 16h30</i></p> <p>Pour les 8 – 9 – 10 ans</p> <p>Réservés aux enfants nés en 2003 /2002/2001</p>
---	---

Initiation et perfectionnement aux activités suivantes : Gymnastique, Roller, Athlétisme, Jeux de raquettes, VTT, Judo, Base Ball, Kayak, Hockey, Sports Collectifs.....

Encadrement et Enseignement assurés par des Educateurs Sportifs Brevetés d'Etat

TARIF Annuel

**120 Euros pour les résidents de La Ciotat
150 Euros pour les non résidents de La Ciotat**

SERVICE DES SPORTS



DOCUMENTS A FOURNIR IMPERATIVEMENT POUR L'INSCRIPTION

- Dossier d'Inscription et autorisation parentale complétés et signés
- Photo d'Identité à coller sur fiche inscription.
- Assurance Extra -Scolaire ou Responsabilité Civile pour l'année 2011/2012 mentionnant les dates d'échéances.
- Certificat Médical d'Aptitude à la pratique de **TOUS les Sports**.
- Test de Natation de 25 M (sauf si déjà fourni les années précédentes).
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Une enveloppe à fenêtre timbrée au tarif en vigueur.

REGLEMENT INTERIEUR MERCREDIS SPORTS

Votre enfant est inscrit aux activités sportives organisées Le Mercredi par le Service des Sports de La Ville de La Ciotat.

Pour assurer le bon fonctionnement de celles-ci et le maximum de sécurité pour tous les participants, il est nécessaire de rappeler les conditions d'accueil précisées ci-dessous :

- 1) – Les parents ou responsables de l'enfant doivent prévenir les éducateurs en cas de retard ou d'absence de celui-ci : Téléphoner au Service des Sports : 04.42.08.88.00 Postes 4194 ou 4289.
- 2) – Les parents ou responsables de l'enfant devront prendre toutes dispositions pour respecter les horaires.
- 3) – La prise en charge des enfants par les éducateurs a lieu :
Le Mercredi matin : de 9h00 à 12h00
Le Mercredi après-midi : de 13h 30 à 16h30.

En dehors de ces créneaux horaires, La Municipalité représentée par le Service des Sports se décharge de toute responsabilité les concernant.

D'autre part, elle décline toute responsabilité, en cas de vol ou de perte d'objets.

Le Service des Sports informera les usagers des conditions d'organisation et de surveillance des stages.

Le(s) responsable(s) légal (aux) conscient(s) des risques et dangers afférents aux activités proposées, étant précisé que La Ville de La Ciotat mettra en œuvre l'organisation nécessaire à un déroulement normal de ces activités, s'engage(nt) à renoncer à tous recours contre La Commune de La Ciotat et ses assureurs éventuels, sauf cas de défaut notoire d'organisation ou de surveillance engageant la responsabilité de La Ville.

L'inscription aux Mercredis Sports engage l'acceptation sans réserve du présent règlement.

PHOTO

FICHE D'INSCRIPTION 2011/ 2012

MERCREDIS SPORTS

Matin

Après-Midi

NOM DE L'ENFANT :	PRENOM DE L'ENFANT
Date de Naissance :	Sexe : Féminin <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/>
Nom et Prénom du Responsable Légal :	
ADRESSE :	
Tél Domicile : Portable :	Tél Travail : Mail :
SITUATION DU FOYER MARIE(E) <input type="checkbox"/> CELIBATAIRE <input type="checkbox"/> DIVORCE (E) <input type="checkbox"/> PACSE(E) <input type="checkbox"/> SEPRE(E) <input type="checkbox"/> AUTRE <input type="checkbox"/>	
<i>Observations complémentaires à signaler (Problèmes de Santé)</i>	

J'AUTORISE :

- A tout mettre en œuvre en cas d'urgence (appel aux pompiers, transport de l'enfant dans l'établissement le plus (proche du lieu de l'accident), et à faire pratiquer les interventions d'urgences, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins ;
- M'engage à payer la part des frais de séjour incombant à la famille, les frais médicaux d'hospitalisation et d'opération éventuels ;
- M'engage à prendre à ma charge les suppléments dus à un retour individuel de notre enfant A tout mettre en œuvre en cas d'urgence (appel aux pompiers, transport de l'enfant dans ainsi que les frais d'accompagnement) ;
- A transporter mon enfant sur des sites extérieurs ou des installations sportives, si nécessaire ;
- J'autorise la Ville de La Ciotat à prendre des photos de mon enfant au cours des activités pratiquées. La Ville de la Ciotat s'engage à n'utiliser ces photos que dans le cadre de supports de communication.

OUI NON (*case à cocher pour donner ou non votre accord pour la prise de photo*).

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur des Mercredis Sports.
J'adhère sans réserve à l'ensemble des dispositions de ces règles par mon inscription.

Fait à La Ciotat, le

SIGNATURE :

Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Le fichier informatique utilisé a fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale Informatique et Liberté (N°462619). D'autre part, conformément à la Loi du 6 Janvier 1978, pour toute communication ou rectification des informations vous concernant, notre service vous renseignera immédiatement, si possible, pour une demande orale et dans un délai de deux semaines pour une demande écrite.

MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions seront enregistrées dans la limite des places disponibles

Les dossiers complets sont à retourner **UNIQUEMENT PAR LA POSTE** avant le

VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2011

A l'adresse suivante

<p>MAIRIE DE LA CIOTAT POLE ACCUEIL ENFANCE BP 161 13 708 La CIOTAT CEDEX.</p>

Les dossiers d'inscription sont à envoyer sans règlement. Dès réception et traitement de votre dossier une facture validant l'inscription vous sera adressée. Un paiement en deux versements sera possible.

ATTENTION !

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS TRAITES

Mairie de La Ciotat – Service Pôle Accueil Enfance – BP 161 – 13708 La Ciotat Cédex.

TEL : 04.42.83.89.13 **FAX** : 04.42.83.89.67 **Mail** : pae@mairie-laciotat.fr